

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS RÉSERVÉ DE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (LOI SAUVADET)

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve écrite d'admissibilité	3
2) La phase d'admission.....	3
a) L'épreuve orale d'admission sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.....	3
b) L'épreuve orale d'admission de langue étrangère	3
B) Le jury	4
1) La composition du jury	4
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ce concours réservé	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite.....	5
C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	5
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations.....	5
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion.....	5
III. Les statistiques.....	6
A) La spécialité « archéologie »	6
B) La spécialité « archives ».....	6
C) La spécialité « monuments historiques et inventaire »	7
D) La spécialité « musées ».....	7
ANNEXE : RAPPORT DE JURY CONCERNANT L'ÉPREUVE DE LANGUE	8
I. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue allemande.....	8
II. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue anglaise.....	8
III. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue italienne.....	9

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 23 septembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition du jury du concours réservé pour l'accès au corps des conservateurs du patrimoine, la phase d'admissibilité de ce concours réservé, toutes spécialités confondues, consiste en « *une note, par spécialité, établie à partir d'un dossier à caractère culturel, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème et d'apprécier les connaissances et qualifications acquises.*

Durée de l'épreuve : 5 heures, coefficient : 2.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a pas participé à l'épreuve d'admissibilité ou s'il a obtenu à l'épreuve d'admissibilité une note inférieure à 5 sur 20 ».

2) La phase d'admission

a) L'épreuve orale d'admission sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Selon l'article 5 de l'arrêté du 23 septembre 2015 cité précédemment, « *la première épreuve orale obligatoire d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les qualités du candidat et à évaluer les acquis de son expérience professionnelle.*

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de quinze minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de l'expérience professionnelle (...). Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur le contenu des fonctions de conservateur du patrimoine.

Le jury évalue le niveau et la nature de l'expérience acquise par le candidat lors de son parcours professionnel, ses compétences professionnelles et techniques, ses motivations. Cette épreuve vise aussi à apprécier la qualité et la rigueur de sa démarche professionnelle, sa capacité à appréhender les enjeux liés aux fonctions d'encadrement et de gestion d'un service et ses aptitudes au management.

(...)

Durée de l'épreuve totale : 1 heure ; coefficient 3.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté ».

b) L'épreuve orale d'admission de langue étrangère

Selon l'article 7 de l'arrêté du 23 septembre 2015 cité précédemment, la seconde épreuve d'admission de ce concours réservé (toutes spécialités confondues), consiste en « *en une conversation dans une langue vivante étrangère à partir d'un texte. La langue vivante étrangère faisant l'objet de cette épreuve est choisie par le candidat lors de l'inscription parmi les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe, portugais, polonais.*

Préparation de l'épreuve : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient 1.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours réservé était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Yves LE FUR, conservateur général du patrimoine, directeur du patrimoine et des collections, musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Membres de ce jury :

- Madame Claire BESSEDE, conservatrice en chef du patrimoine, musée national Jean-Jacques Henner ;
- Monsieur Karim GERNIGON, conservateur en chef du patrimoine, conservateur régional, service régional de l'archéologie de Normandie, direction régionale des affaires culturelles de Normandie ;
- Monsieur Philippe LUEZ, conservateur général du patrimoine, musée de Port-Royal de Champs ;
- Monsieur Daniel PERRIER, conservateur du patrimoine, institut national du patrimoine ;
- Madame Cécile ULLMANN, conservatrice générale du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté ;
- Madame Marion VEYSSIERE, conservatrice en chef du patrimoine, direction des fonds, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours réservé : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours réservé

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 4 juin 2018
Date de la réunion d'admissibilité	Le 12 juin 2018
Date limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 3 septembre 2018
Dates des épreuves orales	Les 15 et 16 octobre 2018
Date de la réunion d'admission	Le 16 octobre 2018

B) L'épreuve écrite

L'élaboration des sujets de la note s'est inspiré de la permanence des enjeux concernant les quatre spécialités, « archéologie », « archives », « monuments historiques et inventaire » et « musées » mais aussi de leur actualité. Il s'agissait donc de proposer aux candidats de développer des capacités d'analyse et de synthèse sur ces grands domaines du Patrimoine à partir d'un ensemble de documents iconographiques et textuels. Les documents sont des déclencheurs, des supports de réflexion qui appellent à d'autres références. Ils doivent entrer en résonance avec l'expérience professionnelle du candidat mais aussi avec ses références culturelles. Le jury a souvent remarqué l'utilisation trop étroite des documents, regretté qu'ils ne conduisent pas à une approche réflexive sur la discipline et à une ouverture d'esprit révélatrice d'une véritable culture générale que l'on est en droit d'attendre d'un conservateur du Patrimoine, culture qui fonde sa légitimité et son autorité dans l'exercice de son métier.

Considérant les difficultés pour rentrer dans l'attendu de l'épreuve de cette note, une préparation serait hautement souhaitable surtout de la part de candidats ne pratiquant plus beaucoup ce type d'exercice. D'un point de vue formel le jury a aussi souvent regretté des copies inachevées du fait d'une mauvaise gestion de temps. Il est souhaitable de ne pas annoncer de plan trop ambitieux mais de cerner la problématique proposée afin de la traiter de manière synthétique et efficace.

C) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 15 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Huit candidats admissibles se sont répartis dans les quatre spécialités pour les entretiens d'admission. L'examen préalable des dossiers de RAEP a montré dans l'ensemble un niveau qui laissait présager de la qualité des candidats.

2) La présentation du parcours professionnel

On peut remarquer ici que l'attitude devant le jury reste importante, boire au goulot d'une bouteille d'eau en préalable n'augurant rien d'élégant.

Les candidats ayant suivi une bonne préparation se sont distingués par l'organisation et la cohérence de leur discours. L'annonce de leur plan, le parcours professionnel et les motivations ont structuré des discours clairs, maîtrisés dans le temps imparti. Une présentation trop courte ou trop longue n'est pas souhaitable. Il faut cependant que la présentation puisse aussi avoir sa personnalité sans originalité gratuite ou familiarité qui se voudrait complice.

3) L'entretien-discussion

Les questions étaient initiées par le membre du jury de la même spécialité et la parole ensuite répartie entre les membres du jury. Si les questions portent sur des aspects professionnels et techniques spécifiques à la spécialité, elles encouragent les candidats à aborder des enjeux culturels et sociétaux notamment en rapport avec l'actualité. Le jury a pu regretter l'approche trop limitée à une seule expérience dans un domaine et, paradoxalement, le manque de connaissances règlementaires et législatives dans ce même domaine. Il est souhaitable que les candidats fassent preuve de recul et élargissent leur concept de Patrimoine d'autant qu'un conservateur du Patrimoine doit être mobile et peut être amené à changer de milieu voire de spécialité. Les entretiens réussis ont su montrer la richesse des personnalités par des réponses

précises, étayées et des développements argumentés. Les références à des personnes dans un contexte de projets ou de formation peuvent être pertinentes. Le jury a accordé beaucoup d'intérêt à la dimension humaine de la pratique, à la manière d'envisager l'encadrement et le management d'équipes et à la reconnaissance des réalisations par opposition à des pratiques individualistes.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 35.

A) La spécialité « archéologie »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 3.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	1	1	0	0	0
Femmes	5	4	2	1	1	1
Total	7	5	3	1	1	1

Seuil d'admissibilité : 11 sur 20.

Amplitude des notes : de 6 à 11 sur 20.

B) La spécialité « archives »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	0	0	0
Femmes	7	4	4	2	2	0
Total	8	5	5	2	2	0

Seuil d'admissibilité : 13 sur 20.

Amplitude des notes : de 7 à 16 sur 20.

C) La spécialité « monuments historiques et inventaire »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 4.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	1	0	0
Femmes	5	2	2	1	1	1
Total	7	4	4	2	2	1

Seuil d'admissibilité : 11 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 11 sur 20.

D) La spécialité « musées »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 23.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	5	3	3	0	0	0
Femmes	25	20	18	3	3	2
Total	30	23	21	3	3	2

Seuil d'admissibilité : 12 sur 20.

Amplitude des notes : de 6 à 15 sur 20.

Je souligne la concordance des opinions des membres du jury lors des délibérations et l'harmonie des débats. Leur exigence de qualité et de professionnalisme a reconnu la valeur et le mérite de quatre candidats au mitan de la réussite de leur carrière dont tout indique qu'elle continuera à être brillante. Je remercie en leur nom les organisateurs pour le bon déroulement de cette session.

Monsieur Yves LE FUR
Président du jury

ANNEXE : RAPPORT DE JURY CONCERNANT L'ÉPREUVE DE LANGUE

I. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue allemande

Choix du texte : des thématiques en rapport avec l'art et particulièrement les musées.

Niveau attendu : B2 en expression orale. Les examinatrices attendaient de la part des candidats une bonne compréhension du texte relaté avec repérage et développement des informations essentielles de l'article, un exposé pertinent par rapport à la dimension culturelle du document ainsi qu'une interaction très satisfaisante.

Conseils à donner : écouter plus d'allemand afin de progresser en expression orale et travailler plus le lexique général sans oublier la correction grammaticale. Éventuellement, participer à des projets européens avec séjour régulier dans un pays germanophone afin d'élargir son lexique et perfectionner sa prononciation.

Madame Barbara HEINBERG et Madame Marie-Claude NOUCHI
Professeures agrégées, professeures d'allemand
Examinatrices spécialisées en langue allemande

II. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue anglaise

L'épreuve consiste à la présentation d'un article de presse et à la discussion à partir de celui-ci. Cette phase de présentation, qui ne doit pas excéder 10 minutes, est suivie d'un entretien de 20 minutes avec le jury. Le niveau attendu est le niveau B2 du cadre européen commun de références pour les langues (CECRL). Les critères sont de pouvoir, dans un premier temps, « s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à ses centres d'intérêt, développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités ». Puis, au cours de l'entretien, il s'agit de « communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif » et de pouvoir « participer activement à une conversation, présenter et défendre ses opinions. »

Nous tenons à rappeler qu'il n'est pas attendu des candidats et candidates une présentation de leur parcours et situation personnelle et professionnelle en préambule de cette épreuve de langue.

Il est avant tout attendu des candidats et candidates le respect du temps de parole lors de la première phase de présentation ainsi qu'une discussion des enjeux soulevés par l'article. Une présentation aboutie permet en effet au jury de relancer le candidat ou la candidate et de lui permettre d'aller plus loin dans sa réflexion et de développer certaines de ses idées. Car les articles retenus par le jury invitent les candidats et candidates à construire un propos argumenté et nuancé ainsi qu'à élargir le propos à l'aide d'exemples. Les supports abordant toujours des sujets en rapport avec la culture, le jury a proposé cette année des textes permettant, par exemple, une remise en perspective historique des rapports entre l'art culinaire et l'art pictural ou entre dessins et textes dans le roman graphique, mais aussi de réfléchir les enjeux autour de la reconstruction de la Glasgow School of Arts, du développement de l'art mural à Philadelphie ou encore de l'importance d'une démocratisation de la musique classique.

Si la plupart des prestations des candidats et candidates témoignaient d'une connaissance des modalités de l'épreuve et d'un effort pour satisfaire les critères du jury, en revanche, celui-ci a pénalisé les présentations trop courtes ou qui se limitaient à résumer les grandes lignes du texte sans souligner les problèmes et enjeux soulevés par l'article, sans chercher à élargir et à développer le propos. Ces présentations sont celles qui n'ont pas réellement permis au jury d'aider les candidates et candidats à développer leurs idées

au cours de l'entretien. Elles témoignaient clairement d'une préparation insuffisante à cette épreuve de langue.

Révélatrices de ces différences, l'amplitude des notes attribuées allait de 8 sur 20 à 19 sur 20.

L'ouverture d'esprit et la capacité à mobiliser des connaissances et références personnelles ou professionnelles, mais sans pour autant avoir recours à un vocabulaire technique, ont quant à elles été particulièrement appréciées. Ces qualités témoignaient non seulement d'une maîtrise satisfaisante de la langue mais aussi d'une disposition à réfléchir et à communiquer avec les membres du jury, ainsi qu'une envie d'argumenter et de défendre son propos et cela, parfois, de façon tout à fait convaincante.

Les références à la culture française mises en regard avec les sujets abordés dans les textes ont, dans certains cas, été très pertinentes et ont permis d'enrichir les présentations ainsi que les échanges et, de ce fait, ont été valorisées dans la notation. Le jury recommande donc aux futur.e.s candidat.e.s de consulter de façon régulière les médias anglo-saxons qui sont facilement et largement accessibles en ligne – et notamment les rubriques sur l'art, la culture et le design – afin de se tenir informé.e.s des questions d'actualité et de développer progressivement leurs compétences et connaissances.

Madame Noëlle DUPUY et Monsieur William ECKERT
Professeurs certifiés, professeurs d'anglais
Examineurs spécialisés en langue anglaise

III. Les commentaires sur l'épreuve de langue en langue italienne

Un seul candidat a présenté pour cette session l'épreuve orale d'Italien.

L'article de presse proposé par tirage au sort : «Oceano di vetro in laguna» (Il Sole 24 Ore 2 septembre 2018).

Le candidat a su présenter le texte de manière synthétique et claire. Il a su en souligner la dimension culturelle lors de l'entretien avec les examinatrices et élargir le sujet en l'appliquant à d'autres domaines de compétences culturelles.

L'entretien s'est déroulé avec fluidité et une bonne maîtrise lexicale, grammaticale et syntaxique.

Quelques fautes ont été relevées lors de la discussion, qui cependant n'entravent pas la qualité de l'échange et la capacité à utiliser l'italien comme langue de travail dans le domaine requis.

Conseils aux futurs candidats : se tenir informés de l'actualité culturelle en Italie, dans les différentes sphères du patrimoine national. Penser à revoir les chiffres pour pouvoir situer dans le temps un événement.

Mesdames Fiorenza DONELLA et Karine MAERTENS-DARMORIS
Professeure agrégée et professeure certifiée, professeurs d'italien
Examinatrices spécialisées en langue italienne